DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): MME BRIGITTE DEVESA / MME MARINE PUSTORINO

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 13 Juillet 2016

OBJET : CCAS d'Aix-en-Provence - Analyse des besoins sociaux. Convention de partenariat pour l'échange des données

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de collaborer à la collecte de données socio-économiques pour l'élaboration de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) du CCAS de la Ville d'Aix-en-Provence,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante jointe en annexe au rapport.

Ce rapport est sans incidence financière.

à l'Unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée